

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 28-424-1932 portant modification de la liste sur laquelle doivent être choisis par voie de tirage au sort les assesseurs à adjoindre au président du tribunal supérieur d'appel pour former la Cour criminelle pendant l'année 1932.

n° 28-424-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 mars 1932

Numéro JO  
n° 424 du 31/03/1932

Date du numéro  
31 mars 1932

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à de par décret du 18 juin 1884: Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914, portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

**Vu** le décret du 10 juin 1929: Sur la proposition du chef du service judiciaire : le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 9 mars 1932,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Sont inscrits, pour l'année 1932, sur la liste où doivent être choisis, par voie de tirage au sort, les assesseurs à adjoindre au président du tribunal supérieur d'appel, pour former la Cour criminelle: Est nommé, en remplacement de M. Bernard (Maurice), adjoint des services civils, indisponible, M. Mattéi (Pierre), receveur de l'enregistrement. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.